

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2022

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 juillet 2022 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille vingt-deux, et le vingt-cinq juillet, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14

Présents : M. CURT Jean-Pierre, M. BALDASSO Adolphe, Mme BEJBOM Christina, M. BERTHIER Benjamin, Mme CAFFIN Marie-Christine, M. CIOT Romuald, M. CORMINIER Eric, Mme FAURE-TROUSSIER Catherine, Mme FAUVEL Anne-Marie, M. FONTE Sylvain, Mme GIRAUD Murielle.

Absents excusés : Mme DESMOULINS Monique, M. MAILHÉ Frédéric, Mme GÜRKE Lise, M. MICHON Jean-Luc.

Ont donné procuration : M. MICHON Jean-Luc à M. CURT Jean-Pierre
Mme DESMOULINS Monique à Mme CAFFIN Marie-Christine
Mme GÜRKE Lise à Mme GIRAUD Murielle

Date de convocation du Conseil Municipal : lundi 18 juillet 2022

Mme GIRAUD Murielle a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juin 2022 ;**
 1. Enfouissement BT-TEL Les Grands Prés – réservoir les Alemans ;
 2. Temps de travail 1607 heures et instauration des heures complémentaires et supplémentaires
 3. Renouvellements CDD – Postes personnel périscolaire ;
 4. Postes d'auxiliaires aux services techniques durant les mois de juillet – août : rémunération sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale ;
 5. Mise à disposition du gîte communal de Combalberte à des familles Ukrainiennes ;
 6. Diverses informations.

 - **Diverses informations.**
-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2022

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 02 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

OUVERTURE DE SÉANCE

RESERVOIR EAU

1 - ENFOUISSEMENT BT-TEL LES GRANDS PRES – RESERVOIR LES ALEMANS DEMANDE D'INSCRIPTION AU RÉSEAU DES ESPACES NATURELS SENSIBLES ISÉROIS

Lors du chiffrage une estimation a été faite, les tarifs sont revus à la baisse sur les enfouissements des réseaux électriques et télécom. Le plan définitif permet une économie de 11 665€

DELIBERATION APPROUVEE

14 VOIX POUR

PERSONNEL COMMUNAL

2 - TEMPS DE TRAVAIL 1607 HEURES ET INSTAURATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES ;

En l'absence de Mme DESMOULINS Monique qui travaille sur le dossier depuis plusieurs mois, le conseil valide l'ajournement de la délibération avec un report en septembre.

Il est décidé de transmettre le projet de règlement avant le prochain conseil municipal à l'ensemble des élus.

DELIBERATION APPROUVEE

14 VOIX POUR

3 - RENOUVELLEMENTS CDD – POSTES PERSONNEL PERISCOLAIRE ;

Pour les CDD qui prennent fin au 31/08/2022, il est convenu de renouveler les contrats pour une durée de deux ans. La quotité de travail reste la même.

En fonction des décisions qui seront prises dans les semaines à venir sur le gîte communal, les 3 heures/semaine actuellement affectées à l'entretien du gîte pourront être gardées ou réparties sur d'autres tâches. Dans ce dernier cas, un avenant stipulera les modifications. La quotité sera de toute façon conservée.

DELIBERATION APPROUVEE

14 VOIX POUR

Réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2022

4 - POSTES D'AUXILIAIRES AUX SERVICES TECHNIQUES DURANT LES MOIS DE JUILLET – AOUT : REMUNERATION SUR LA BASE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ;

Mise en conformité avec la grille indiciaire à la demande de la trésorerie.

DELIBERATION APPROUVEE

14 VOIX POUR

GITE COMMUNAL

5 - MISE A DISPOSITION DU GITE COMMUNAL DE COMBALBERTE A DES FAMILLES UKRAINIENNES ;

Il avait été décidé d'arrêter la location du gîte (actuellement gérée par les Gîtes de France) au 30 août pour le mettre éventuellement à disposition de familles Ukrainiennes, et ce jusqu'à fin juin 2023 (fin de l'année scolaire). Dernièrement, la Préfecture (DDEST) a d'ailleurs relancé les communes pour l'aider dans l'accueil et le logement des Ukrainiens.

Les éléments dont nous disposons pour nous éclairer dans notre réflexion et notre choix sont les suivants :

- Gîtes de France nous garde en tant qu'adhérent, à condition de régler la cotisation annuelle de 280 €. Nous pourrions donc remettre le gîte à la location l'année prochaine, sans avoir à reconstituer un dossier complet.
- La Préfecture propose des démarches simplifiées pour la régularisation des papiers des réfugiés et des associations (Entraide Pierre Valdo et France-Horizons) peuvent nous accompagner dans le soutien aux familles et nous aider dans les formalités administratives.
- Des allocations (ADA), et la CMU peuvent être demandées ; par contre les APL ne sont données qu'ultérieurement.
- Les familles accueillies devront trouver du travail afin d'être rapidement autonomes.
- Le CAFES donne des cours de français aux étrangers.

Pour faciliter leur intégration, nous aurons besoin du concours des membres du CCAS, des écoles et de tous les bénévoles de la commune.

La délibération comporte 3 points :

- La mise en indisponibilité du gîte au public avec maintien de la cotisation des Gîtes de France.
- La mise à disposition du gîte communal à des familles Ukrainiennes.
- Un loyer de 600 € par mois + 250 € de charges.

DELIBERATION APPROUVEE

14 VOIX POUR

Il est rappelé qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et provisoire.

Mme CAFFIN Marie-Christine est la référente actuelle du dossier.

DIVERS-INFORMATIONS

- Réparation du lampadaire du rond-point vers Pontcharra prise en charge par l'assurance.
- Tout le secteur montagne y compris St Honoré est classé en risque sécheresse 4 à partir de vendredi 29 juillet 2022. Une demande a été faite à la Ligue Protectrice des Oiseaux pour aider la commune à conserver de l'eau dans les bassins pour les oiseaux. (Les bassins permettent d'évacuer le trop plein des réservoirs).
- Permis de construire du réservoir des Alemans déposé à la COMCOM : pièces complémentaires à fournir, et des remarques ont été apportées par la CCM pour lesquelles une réponse sera bientôt formulée.
- Information de la région Rhône Alpes pour présenter 2 projets et prétendre à des subventions régionales. Demande faite à M. BONNIER pour une présentation des subventions et des projets éligibles aux élus.
- Point sur le projet de mise en place de compteurs d'eau la zone industrielle de Saint-Honoré.
- Point état des réseaux d'eau sur la commune :
 - le Lac Charlet est presque à sec.
 - Débit : 240l/minute, une perte de 60l/semaine a été constatée cela correspond à la situation sur la période de fin août les années précédentes.
- Les employés communaux ont installé les panneaux sur le secteur montagne de la commune pour interdire l'accès aux véhicules. L'arrêté précise également que les chiens doivent être tenus en laisse.
- Incivilités constatées à la suite de l'installation de nombreux camping-car : réflexion sur la mise en place d'une aire de vidange ainsi qu'un aménagement sur le parking.
- Démolition de la mairie :
 - Désamiantage : arrêté de voirie pour circulation alternée à partir du 16/08/2022.
 - Démolition prévue aux vacances de la Toussaint pour 2 jours complets (déviation).
- La fuite d'eau de Combalberte a été réparée.
- Avancement des travaux du couloir de l'école malgré un effectif réduit.

LA SÉANCE EST LEVÉE

À

22 H 00